

Notre patrimoine a de l'avenir



# RÉSUMÉ DE CHARTE //// 2024-2039



## Sophie TUBIANA

*Présidente  
du Parc naturel régional  
Loire-Anjou-Touraine*

Créé il y a 25 ans, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine est, avant tout, un outil au service du territoire et de ses habitants. Sa philosophie pourrait se résumer à cette maxime « convaincre plutôt que contraindre ».

L'engagement de tous au service de la biodiversité, de la transition écologique et sociétale, de l'attractivité du territoire passe prioritairement par la connaissance et la compréhension des défis à relever. Notre action et notre ingénierie sont, aujourd'hui plus que jamais, essentielles aux collectivités membres du Parc.

Ce nouveau projet de charte, le troisième depuis la création du Parc, s'appuie sur une large concertation des habitants, des associations et des élus. Il a pour objectif la mobilisation de toutes les volontés vers une évolution des modes de vie. Construire ensemble une nouvelle façon d'habiter, de consommer, de vivre le Parc pour les 15 années à venir : telle est l'ambition portée par ce texte.

## Sommaire

P. 4

### Projet de territoire

*Notre ambition pour 2039, nos objectifs, notre méthode*

P. 6

### Mesures prioritaires

*Les principales actions à engager*

P. 10

### Périmètre de révision

*Nouvelles communes du Parc*

P. 12

### Documents complémentaires et Plan de Parc

#### Résumé de charte 2024-2039

Édité par le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine - novembre 2023

Directrice de la publication : Sophie Tubiana, Présidente du PNR Loire-Anjou-Touraine

Rédaction : Thibaut Meurgey, Camille Lepère

Photos : Nicolas Van Hingen, PNR Loire-Anjou-Touraine

Conception : Thibaut Meurgey

Impression : Loire Impression - Sur papier 100% recyclé



## QU'EST-CE QU'UN PARC ?

Les Parcs naturels régionaux sont créés pour **protéger et mettre en valeur** de grands espaces ruraux habités. Peut être classé « Parc naturel régional » un **territoire à dominante rurale** dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile.

Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son **patrimoine naturel et culturel**.

C'est la préservation des richesses naturelles, culturelles et humaines (traditions populaires, savoir-faire techniques) qui est à la base du projet de développement des Parcs naturels régionaux.

Le classement en Parc naturel régional ne se justifie que pour des territoires dont l'intérêt patrimonial est remarquable pour la région et qui comportent suffisamment d'éléments reconnus au niveau national et/ou international.



## Révision de la charte

La charte d'un Parc naturel régional définit pour 15 ans les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre. C'est un contrat avec les communes, les intercommunalités, les Départements et les Régions concernées qui fixe des objectifs communs à atteindre. Il permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions

menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques. Pour faire respecter sa charte, l'action d'un Parc naturel régional relève prioritairement de la sensibilisation, de l'animation et de l'innovation concernant les richesses patrimoniales de son territoire, les personnes y vivant, y travaillant, s'y implantant ou y passant, dans l'objectif d'interroger et de faire évoluer les modes de vie.



“  
Ambition 2039 :

# *un territoire ligérien vivant et de haute qualité*

La finalité du projet de territoire est de garantir une haute qualité de vie ligérienne pour tous les êtres vivants, en s'appuyant de manière respectueuse sur les ressources du territoire et en dépassant, par la créativité et la coopération, les incertitudes sociales, économiques, écologiques et climatiques.

## //// La Loire, mère des paysages



*Loire et sable © Nicolas Van Ingen*

La Loire marque de son empreinte les paysages et la vie du Val de Loire. Inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, elle a creusé les vallées, modelé les coteaux, dessiné les contours des vignes et des forêts. Ces paysages offrent une diversité de milieux naturels propices à une biodiversité remarquable. Sous les remparts des derniers châteaux du Val de la Loire, ce « jardin de la France » regorge d'un patrimoine à la reconnaissance et à l'attractivité internationales.

La douceur de vivre allée à une richesse naturelle exceptionnelle en fait un atout économique touristique incontestable. Terre de confluences, la Loire favorise un esprit d'ouverture, de coopération et d'initiatives contribuant à la création de compétences et de savoir-faire singuliers. Riche de ses atouts patrimoniaux et humains, le territoire doit envisager l'avenir avec conviction et créativité. Telle est l'ambition de la stratégie politique du Parc.

# //// 3 défis à relever ////

## 1 / Renforcer la qualité des paysages et la biodiversité



### ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES ET RENFORCER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

- Identification des enjeux paysagers
- Co-construction d'une nouvelle identité paysagère
- Réappropriation du cadre de vie
- Lutte contre l'artificialisation des sols



### FAIRE DU PARC UN TERRITOIRE À BIODIVERSITÉ POSITIVE

- Développement des connaissances et anticipations
- Continuité des actions de protection et de gestion
- Intégration de la nature dans tous les projets
- Promotion des services rendus par la nature

## 2 / S'engager dans la sobriété et la résilience



### PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR LA RESSOURCE EN EAU

- Préservation des zones humides et milieux aquatiques
- Adaptation au changement climatique
- Concertation entre les acteurs et territoires
- Accompagnement de la planification



### CONCOURIR À UNE ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ET PÉRENNE

- Diversification de l'économie locale
- Innovation par la sobriété
- Évolution du mix énergétique

## 3 / Renforcer les coopérations



### DIFFUSER L'EXPERTISE DU PARC ET MUTUALISER LES INGÉNIERIES

- Accompagnement de projets locaux
- Appui aux politiques supra-territoriales



### PARTAGER LES CONNAIS- SANCES POUR PASSER À L'ACTE

- Montée en compétences
- Diffusion et transfert des connaissances



### CONSTRUIRE UNE GOUVERNANCE TERRITORIALE PARTAGÉE

- Renforcer la place du citoyen dans les processus de décision

# Mesures prioritaires *////*

Le projet opérationnel comporte 35 mesures, dont 14 identifiées comme prioritaires par les élus du Parc. Cette hiérarchisation traduit leur volonté politique, éclairée par les contributions du Conseil scientifique et prospectif et l'équipe du Parc, de mobiliser rapidement des moyens sur ces sujets.

## 1 Coproduire les connaissances pour s'adapter à un territoire en évolution

Le Parc a un intérêt majeur à contribuer à l'émergence d'une connaissance partagée autour des thèmes de l'environnement, des patrimoines au sens large, du changement climatique et des transitions sociétales. La co-production de données avec les habitants relatives au territoire et à son évolution est essentielle à la mise en œuvre des projets du Parc et de ses partenaires.

## 2 Améliorer l'interconnaissance et les coopérations territoriales

Le Parc souhaite co-construire une gouvernance partagée sur son territoire. En instaurant un dialogue permanent avec les EPCI, des échanges avec des territoires aux objectifs similaires, des rencontres entre les acteurs du territoire et les habitants, le Parc promeut une action publique renforcée par la démocratie participative.



## 3 Préserver et valoriser les milieux remarquables

En coopération étroite avec les acteurs de la biodiversité et ses collectivités, le Parc s'inscrit pleinement dans la Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) portée par l'État. Il portera une dynamique locale visant à protéger de nouveaux espaces, pérenniser leur gestion, favoriser leur connexion et assembler des outils de protection complémentaires portés par des gouvernances croisées.

## 4 Préserver et valoriser les espèces remarquables

Le territoire est reconnu d'importance pour la conservation des espèces suivantes : la Grande mulette, les grands oiseaux des systèmes agricoles ou forestiers, les chauves-souris, les plantes des moissons... Pour stopper l'érosion de la biodiversité, il est impératif de définir une stratégie d'intervention concertée mobilisant de manière appuyée l'expertise du Parc et son rôle d'acteur et/ou de coordinateur. Cette stratégie vise en premier lieu la conservation de certaines espèces remarquables ou emblématiques et le déploiement d'une politique de préservation spécifique.



## 5 Conserver et renforcer les continuités écologiques

Le Parc peut accompagner les collectivités pour la déclinaison des continuités dans leurs documents d'urbanisme ; organiser la concertation avec les agriculteurs et forestiers ; lancer des projets de restauration des continuités ainsi que des mesures de protection des Réservoirs de biodiversité. Enfin, le Parc a pour objectif de soutenir les actions visant à réduire les pollutions lumineuses.

## 6 Atteindre un haut niveau de biodiversité sur le territoire

L'identification des Réservoirs de biodiversité du Parc et de leur vulnérabilité est une première étape dans la préservation de la biodiversité. Le renforcement du réseau d'espaces naturels protégés du territoire avec une stratégie foncière le cas échéant, la mise en oeuvre de plans de gestion en faveur de la biodiversité et l'intervention du Parc pour réguler les atteintes à l'environnement viennent compléter ces outils.



## Une large concertation avec les habitants, les associations et les élus

De 2018 à 2019, le Parc a mené une large concertation auprès de 600 personnes, associée à un travail prospectif autour de 10 thèmes identifiés. En 2020, 3 séminaires à destination des élus du territoire ont permis un échange très large sur le projet de charte.





## 7 Agir pour des paysages vivants et de qualité

Le Parc ambitionne de fournir un appui technique et pluridisciplinaire aux collectivités dès la conception amont des projets. Cette assistance passe par un accompagnement pour la traduction des éléments de connaissance dans les documents d'urbanisme ainsi que pour la déclinaison et la mise en oeuvre des objectifs de qualité paysagère.

## 8 Se réappropriier l'eau comme un bien commun

À l'heure d'une demande sociétale forte pour une gestion partagée et équitable de l'eau, la reconnaissance de cette ressource comme bien commun inaliénable et collectif est indispensable. Sur l'eau, la priorité du Parc sera de renforcer son accompagnement dans la préservation des zones humides et de la Trame verte et bleue ainsi que l'adaptation au changement climatique. Il s'attachera à répondre aux besoins de concertation et de planification du territoire en coopération avec les acteurs concernés.

## 9 Promouvoir des acteurs motivés et sensibles aux valeurs du Parc

La promotion de la marque « Valeurs Parc naturel régional » auprès des entreprises du territoire valorise les savoir-faire locaux, métiers et filières identitaires du Parc. Les concours Éco-Trophée et Pratiques Agro-écologiques participent de cette même dynamique : l'accompagnement et la qualification des acteurs économiques vers l'écoresponsabilité.

## 10 S'engager pour un urbanisme écologique et sans étalement

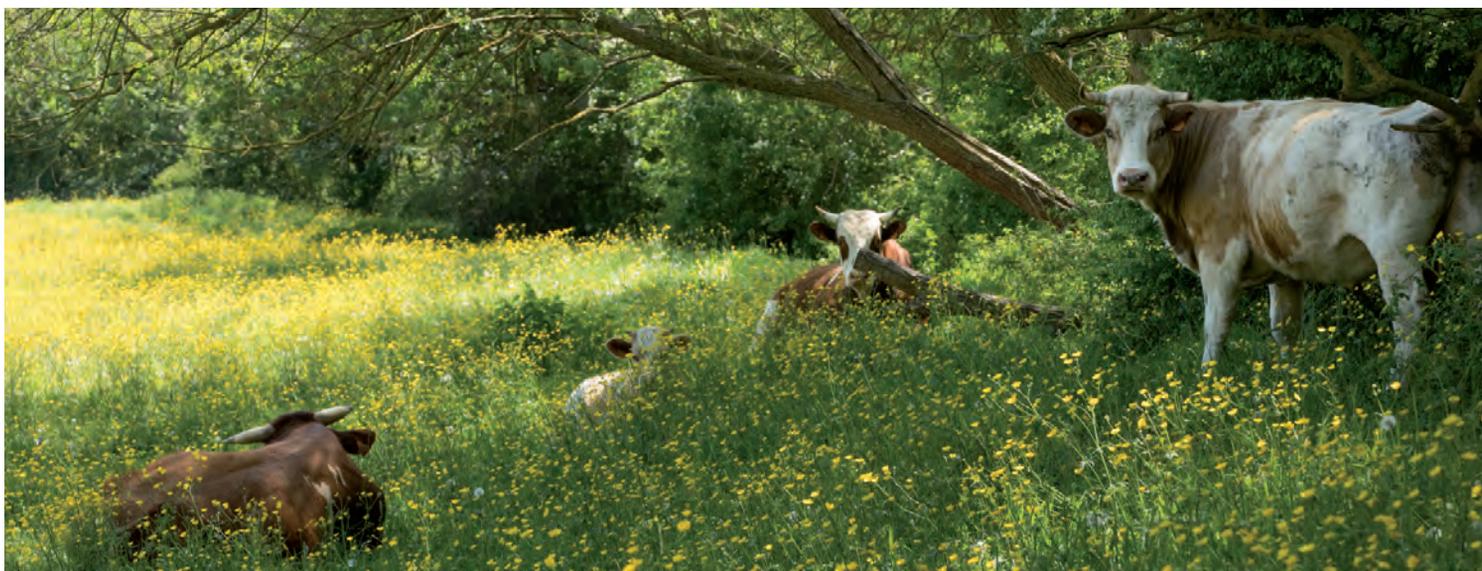
Pour atteindre cet objectif, le Parc doit se positionner en appui des stratégies territoriales, prônant la co-construction d'un modèle d'urbanisme écologique adapté aux spécificités du territoire et expérimentant de nouvelles règles locales d'urbanisme. Le Parc va encourager la végétalisation des villes et bourgs et l'apprentissage de la réversibilité dans la planification.

## 11 Favoriser l'écoconception des aménagements

Le Parc s'affirme pour piloter des études et des recherches-actions pour traduire la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E) du territoire dans les procédures d'aménagement opérationnel. Il envisage de sensibiliser les collectivités à la réversibilité des opérations d'aménagement : appui aux projets intégrant en amont la possibilité de libérer le sol pour retrouver une vocation agricole ou naturelle. L'expérimentation de projets participatifs associant le public et le privé est aussi recherchée.

## 12 Soutenir une agriculture de proximité et respectueuse du vivant

Les actions du Parc pour atteindre cet objectif peuvent s'orienter vers l'accompagnement de pratiques ou modes de production agroécologiques, la transmission ou création d'activités agricoles ou l'appui à de nouvelles filières de production. Le Parc doit accompagner la création de dispositifs de vente rapprochant producteurs et consommateurs mais également soutenir les activités d'élevage extensif, en particulier dans les zones humides en appui à l'adaptation au changement climatique.



## 13 Accélérer la transition énergétique vers la sobriété

Cet objectif passe par le soutien à l'innovation sociale dans les politiques énergie-climat des EPCI et l'appui à la définition des besoins relatifs aux actes d'achat et projets d'aménagement publics ou privés. Le Parc souhaite participer à l'expérimentation et la diffusion de nouveaux modes de financement, au déploiement de la Troisième révolution industrielle et agricole (TRIA) et contribuer à la lutte contre les précarités énergétiques. Enfin, il va s'attacher à déployer des initiatives de mobilités douces et solidaires.

## 14 Accompagner la mutation des infrastructures énergétiques vers le renouvelable

Le Parc ambitionne d'accompagner les filières d'énergies renouvelables dans l'habitat, l'expérimentation de solutions de production et de distribution en circuit court ainsi que la co-construction, avec les EPCI et les habitants, de stratégies sur les énergies renouvelables. Il désire appuyer les porteurs de projets d'infrastructures agri-énergétiques soutenant l'activité économique des exploitations agricoles.



### Un dispositif d'évaluation en continu

La charte se compose de 4 vocations et 13 orientations, elles-mêmes déclinées en 35 mesures. Ces mesures vont faire l'objet d'une évaluation dans leur mise en oeuvre. De plus, un dispositif de suivi de l'évolution du territoire est consacré aux mesures prioritaires.

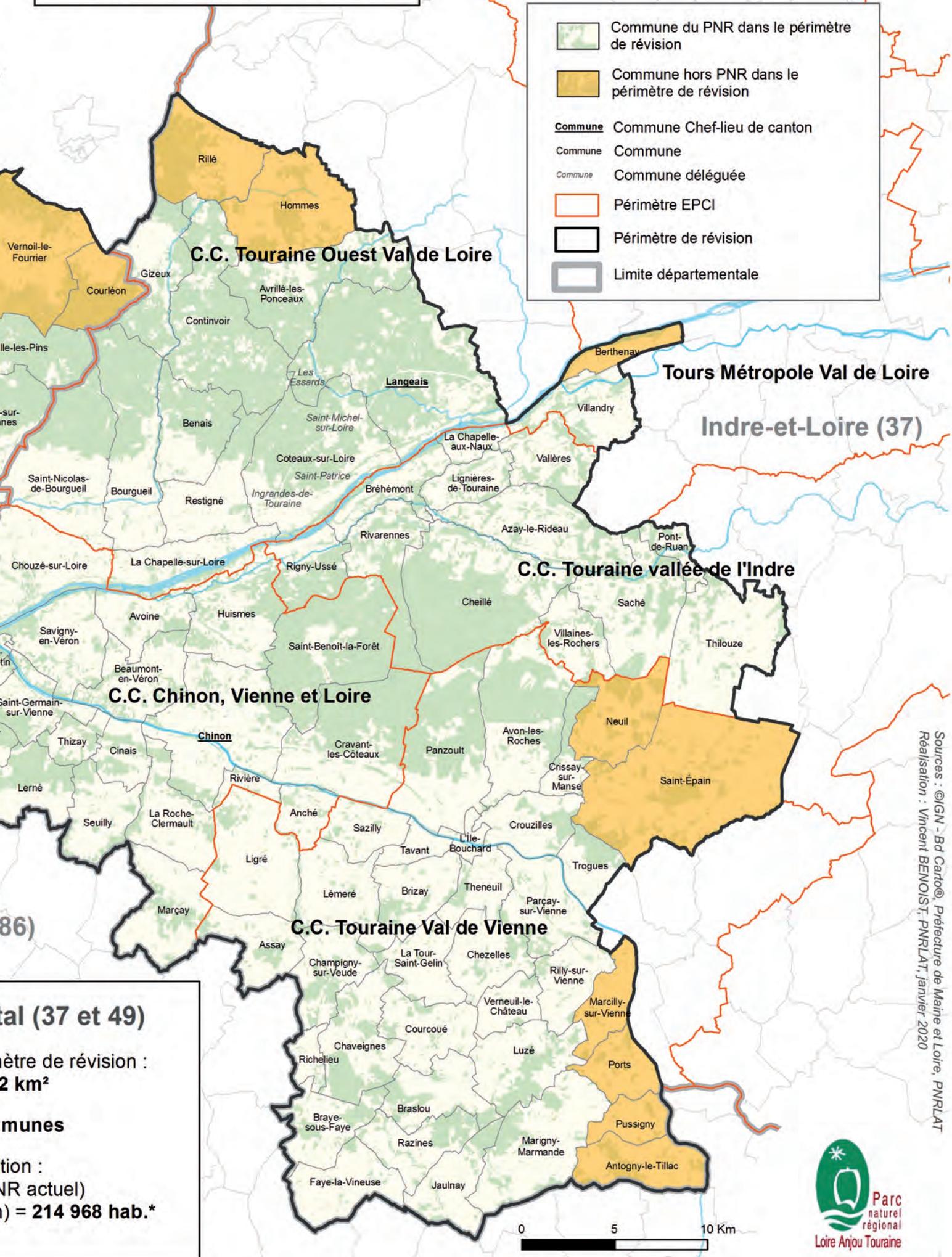


Maine-et-Loire (49)	Indre-et-Loire (37)	Périmètre to
Superficie du périmètre de révision : <b>1 591,28 km<sup>2</sup></b>	Superficie du périmètre de révision : <b>1579,54 km<sup>2</sup></b>	Superficie du périm <b>3170,8</b>
<b>53 communes</b>	<b>80 communes</b>	<b>133 con</b>
Population : 127 472 (PNR actuel) + 10 874 (extension) = <b>138 346 hab.*</b>	Population : 71 119 (PNR actuel) + 5 503 (extension) = <b>76 622 hab.*</b>	Popula 199 591 (P + 16 377 (extension)

\*population municipale légale au 1 janvier 2020

# Périmètre de révision

-  Commune du PNR dans le périmètre de révision
-  Commune hors PNR dans le périmètre de révision
- Commune** Commune Chef-lieu de canton
- Commune Commune
- Commune Commune déléguée
-  Périmètre EPCI
-  Périmètre de révision
-  Limite départementale



al (37 et 49)  
 ètre de révision :  
 2 km<sup>2</sup>  
 munes  
 tion :  
 NR actuel)  
 ) = 214 968 hab.\*

Sources : ©IGN - Bd Cartho®, Préfecture de Maine et Loire, PNRLAT  
 Réalisation : Vincent BENOIST, PNRLAT, Janvier 2020



# ////// Documents complémentaires ////



Ce document recense les zones d'intérêt pour la préservation de la biodiversité réparties en deux catégories dont les engagements hiérarchisent les ambitions.



Ce document identifie la Trame verte et bleue du Parc avec l'objectif de préserver les espaces vitaux pour les espèces et leurs interactions.



Il s'appuie sur les 15 unités paysagères du territoire d'étude et apporte des éléments techniques pour mieux appréhender ces paysages et leurs dynamiques inhérentes.



Ce document détaille la V.U.E. qui traduit l'ensemble des éléments typiques et spécifiques du Val de Loire justifiant cette reconnaissance internationale.



Ce document identifie les différents niveaux d'enjeux (interdiction, réglementation) et les espaces relatifs à la circulation des véhicules à moteur sur le territoire.

**Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine**  
7 rue Jehanne d'Arc 49730 Montsoreau  
Tél. 02 41 53 66 00 - [info@parc-loire-anjou-touraine.fr](mailto:info@parc-loire-anjou-touraine.fr)